

## **Boycott du CTAP du 27/11/2019:**

## Réforme des Personnels Techniques et Bis Répétita !!!

Les semaines se suivent et se ressemblent... Tel pourrait être l'adage ces derniers mois dans l'administration pénitentiaire. Après avoir boycotté les deux précédents Comités Techniques de l'Administration Pénitentiaire (CTAP) qui avaient pour ordre du jour la réforme de la chaîne de commandement, c'est maintenant au tour de la réforme des personnels techniques d'être inscrite à l'ordre du jour du prochain CTAP.

Cette réforme n'est ni plus, ni moins, qu'un plan de requalifications, construite de la même manière que celle concernant la chaîne de commandement...

## UN BIS REPETITA donc pour la CGT Pénitentiaire !!!

Encore une énième « réformette » destinée à l'adresse de quelques-uns, et qui laissera une nouvelle fois, de nombreux personnels dans la stagnation alors que d'autres perspectives étaient possibles. Pour rappel, lors des discussions débutées dès 2015, la CGT Pénitentiaire avait proposé un projet viable, ambitieux, en concordance avec les missions effectuées par les personnels du terrain et SURTOUT profitable à TOUS !!!

## **Proposition CGT Pénitentiaire:**

La création d'un corps de Techniciens de catégorie B à deux grades regroupant :

Dans le 1<sup>er</sup> grade, celui des Techniciens de 2<sup>ème</sup> classe, les anciens adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.

Dans le 2<sup>ème</sup> grade, celui des Techniciens de 1<sup>ère</sup> classe, les Techniciens actuels. Ces techniciens de 1<sup>ère</sup> classe auraient un rôle supplémentaire d'encadrement des techniciens de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour le Corps des Directeurs Techniques, nous demandions tout simplement une parité avec les Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (ITPE). Un grade fonctionnel doit être envisagé.

Le protocole soumis à la signature des organisations syndicales était donc à mille lieues de nos attentes et celles des personnels avec la requalification de 120 adjoints techniques en catégorie B et de 42 techniciens en catégorie A. Sur ce principe, avec plus de 370 adjoints techniques et près de 155 techniciens, nombreux seront les personnels qui verront passer cette réforme devant leur nez !!!

Pour ces raisons, la CGT Pénitentiaire avait décidé de ne pas signer ce protocole contrairement aux deux autres organisations syndicales FO/UFAP.

Ce CTAP est organisé pour mettre en œuvre l'ensemble des textes qui composeront cette « réformette ». C'est donc en toute logique, comme pour la chaîne de commandement, que la CGT Pénitentiaire ne participera pas à cette nouvelle mascarade et boycottera une nouvelle fois ce CTAP !!!

La CGT Pénitentiaire continuera à se battre, comme elle l'a toujours fait, pour l'intérêt du collectif, et non pour celui de quelques-uns !!!

Ce n'est pas avec la doctrine du « un tien vaut mieux que deux tu l'auras » que les personnels verront s'éclaircir leur lendemain !!!

Montreuil, le 26 novembre 2019.